

N° 100

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1981 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, *président* : Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, *vice-présidents* : Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, *secrétaires* : Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Colin, Pierre Croze, Marcel Daunay, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Remi Herment, Bernard Hugo (Yvelines), Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, Pierre Lacour, Robert Laucournet, France Lechenault, Fernand Lefort, André Lejeune, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Marcel Mathy, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 23 et 24), 1981 (tome XII et XIII), et in-8° 359

Sénat : 97 et 98 (annexe 15) (1980-1981).

Loi de finances. - Industrie.

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	4
I. – PREMIERE PARTIE – APPROCHE GLOBALE DE LA REALITE INDUSTRIELLE	
A. L'adaptation de l'industrie française à la crise internationale	5
1 L'industrie frappée par la crise	5
2 L'adaptation de l'industrie à la crise	6
B. La politique industrielle	9
1 La récente evolution des principes de politique industrielle	9
2 Le bilan des concours de l'Etat à l'industrie	11
3 Le dispositif d'aide à l'investissement de la loi de finances pour 1981 ..	14
C. Une conjoncture industrielle défavorable	15
II. – DEUXIEME PARTIE – APPROCHE SECTORIELLE DE LA REALITE INDUSTRIELLE	
A. La sidérurgie	16
B. L'industrie automobile	20
C. L'industrie de la machine outil	22
D. L'industrie chimique	25
E. L'industrie textile	27
F. L'industrie de l'informatique	30
G. L'industrie de l'ameublement	33
CONCLUSION	35
EXAMEN EN COMMISSION	36

Mesdames, Messieurs,

Confronté à la mondialisation des échanges et à une exacerbation de la concurrence, notre appareil productif s'est largement engagé dans un vaste effort de rédéploiement de son industrie.

A la veille du second choc pétrolier, ces efforts doivent être poursuivis car, comme l'ont rappelé les experts du VIII^e Plan, seule une industrie puissante et compétitive peut permettre à la France de tirer son épingle du jeu dans le dur affrontement économique qui va dominer ces prochaines années. C'est là le seul moyen de préserver le niveau de vie des Français, d'assurer par le biais des exportations une indépendance nationale menacée par la croissance de notre facture énergétique et enfin de préserver notre identité, tant il est vrai que notre pays « à force d'acheter des produits conçus ailleurs, importerait des idées reçues ». L'avenir de notre pays dépend donc de sa capacité à surmonter la nouvelle révolution industrielle dominée par de profondes mutations technologiques et par l'émergence de nouvelles puissances.

En terminant cette introduction nous voudrions une fois encore rendre nos collègues attentifs au fait que le rôle de l'industrie, déjà important aujourd'hui, sera déterminant dans l'avenir. Aussi, la politique industrielle que nous allons examiner dans ce rapport devra-t-elle être activement poursuivie.

PREMIERE PARTIE APPROCHE GLOBALE DE LA REALITE INDUSTRIELLE

A. L'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE A LA CRISE INTERNATIONALE

1° L'industrie frappée par la crise

L'industrie manufacturière semble avoir payé un plus lourd tribut que d'autres secteurs. Le rythme de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée de l'industrie est en effet passé de 7,7 % entre 1962 et 1974 à 2,2 % depuis 1974.

Cinq ans après le premier choc pétrolier, la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans l'économie est restée inchangée ; cette stabilité s'inscrit en rupture par rapport à la croissance observée avant la crise, puisque de 1962 à 1974, le poids de la valeur ajoutée de l'industrie était passé de 24,9 % à 29,4 %.

La crise a frappé les différentes branches industrielles de façon variable : alors que la croissance a été faible pour les biens de consommation et que les biens intermédiaires ont même subi une légère décroissance, le secteur des biens d'équipement a connu une évolution plus favorable, passant de 38 à 41 % de la valeur ajoutée totale.

La crise s'est traduite par une augmentation des faillites industrielles qui se sont élevées au nombre de 3 000 par an entre 1973 et 1979, contre 1 500 par an avant 1973.

D'où une diminution de l'emploi industriel : l'industrie qui absorbait en 1974 24,4 % des effectifs employés dans l'économie, n'en regroupait plus que 23 % au début de 1979 ; alors qu'elle avait été créatrice d'emplois de 1970 à 1974 - environ 400 000 emplois, représentant 27 % des emplois créés -, elle a réduit ses effectifs dans la même proportion au cours de la période 1974-1978.

2° L'adaptation de l'industrie à la crise

Affectée plus durement que d'autres branches de l'économie, l'industrie française s'est efforcée de répondre à la situation nouvelle par un effort sur les marchés extérieurs, par un mouvement accru de spécialisation, par un renforcement des structures industrielles et par l'assainissement financier de ses entreprises.

L'industrie a tout d'abord apporté une contribution essentielle à l'équilibre extérieur :

L'excédent des exportations sur les importations de la branche industrielle est ainsi passé de 9,1 milliards en 1971 à 49,1 milliards en 1978.

De même la part des branches industrielles dans les exportations totales de biens et services est passée de 65 % pour la période 1971-1974 à 68 % pour la période récente.

En outre, notre appareil productif s'est engagé dans un effort de redéploiement qui s'est traduit par une spécialisation accrue.

Le mouvement français de spécialisation s'est effectué dans quatre directions essentielles :

- un désengagement marqué de plusieurs secteurs en déclin, comme le textile,
- une stagnation de nos points faibles traditionnels : biens d'équipement, machinisme agricole, optique-photos, électroménager et électronique grand public,
- un renforcement de notre position favorable dans le matériel des transports terrestres et les industries connexes, la parachimie et la pharmacie, le matériel électrique et l'électronique professionnelle,
- un mouvement contrasté d'engagement dans les industries de haute technologie : succès brillants pour des secteurs comme l'aéronautique ou le nucléaire mais retard pour des filières telles que la robotique, l'électronique ou la bio-industrie.

La France a donc amorcé avec succès son mouvement d'adaptation à la mondialisation, par un redéploiement sur les créneaux les plus dynamiques de la demande mondiale et les moins sensibles à l'évolution des prix et à la concurrence des pays en voie de développement.

La vigueur de l'effort entrepris et l'ampleur du redéploiement ne doivent cependant pas dissimuler que les structures de l'industrie étaient mal adaptées en début de période et qu'il y a eu surtout un effort de rattrapage.

La période a été marquée par une évolution des préoccupations : en effet si la recherche de l'accroissement de la concentration s'est poursuivie, une politique spécifique a été mise en place pour favoriser le développement des entreprises industrielles petites et moyennes qui représentent 40 % de la production et de l'emploi industriel.

La concentration a donc continué de progresser dans un certain nombre de secteurs de l'économie française qui peut désormais opposer à la concurrence extérieure des firmes de taille, sinon de puissance comparable aux grandes firmes étrangères, notamment dans le secteur du pétrole, du gros matériel électrique, de l'automobile ou des pneumatiques. Par contre, d'autres branches restent encore relativement dispersées par rapport à ce que l'on peut observer au niveau des principales économies concurrentes.

La période récente semble marquer une évolution décisive en ce domaine qu'illustrent notamment l'importance des rectifications de frontières opérées entre groupes, la définition par ceux-ci de politiques de développement articulées prioritairement autour de logiques industrielles et commerciales, et enfin, mais de façon connexe, l'abandon par certains de politiques de diversification hasardeuses. Certes ce mouvement d'ensemble souffre quelques exceptions, mais il semble suffisamment important et logique comme modalité de réponse à la crise, pour pouvoir être considéré comme l'une des caractéristiques principales de la période actuelle.

S'agissant du renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises, la politique amorcée en 1979 commence à porter ses fruits ; l'action en faveur de l'incitation à la création d'entreprises a permis l'augmentation du taux de natalité des P.M.E.

Ainsi, le développement de sociétés performantes se fait au sein d'un tissu industriel dynamique dont le renouvellement régulier permet de compenser la disparition des entreprises marginales.

Enfin, une action ambitieuse a été mise en oeuvre tendant à l'assainissement de la situation financière des entreprises.

L'amélioration est incontestable puisque la restructuration de la capacité d'autofinancement a été continue depuis 1975 : en effet le taux d'autofinancement en pourcentage des ressources est passé de 44,7 à 54,1 % au cours de la période 1975-1978. En 1979, les entreprises réussissent même le record de la décennie, en finançant sur leurs propres ressources 76,8 % du volume de leurs équipements.

La réduction du niveau de l'endettement, notable à partir de 1977, s'est accompagnée d'une profonde restructuration du passif des entreprises et du retour à une structure de financement plus saine.

Mais l'investissement productif privé n'a pas contribué à la croissance pendant plus de quatre ans. En 1979, avec 77,4 milliards de francs, l'investissement privé atteint à peine son niveau de 1970 et il ne représente plus que 15 % du total investi contre 20 % en 1970.

Il convient toutefois de souligner que sur ce point, 1979 semble marquer un renversement de la situation et c'est donc avec un dynamisme renouvelé et des moyens accrus que l'industrie aborde la phase nouvelle qui va suivre le second choc pétrolier.

L'effort de redéploiement qui vient d'être décrit a nécessité l'adaptation de la politique industrielle suivie avant la crise.

B. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

1° La récente évolution des principes de politique industrielle.

La restructuration de l'industrie a été marquée par une certaine libéralisation et un assouplissement de l'intervention de l'Etat dans l'économie. En effet, le contrôle des prix a été supprimé en 1978, les mesures antitrust ont été renforcées avec la création de la Commission de la Concurrence, et des mesures de simplification administrative ont été prises pour relâcher les contraintes réglementaires pesant sur les entreprises, notamment dans le domaine de la création des entreprises nouvelles et de la décentralisation des aides à l'industrie.

Ainsi les chefs d'entreprise ont-ils disposé avec la liberté de leurs prix, du cadre réglementaire idéal pour se repositionner, innover, exporter et investir.

Mais les facilités accordées ayant surtout incité les entreprises au redéploiement et non à l'investissement, les pouvoirs publics ont décidé au début de 1980 d'affiner la politique industrielle.

Cette nouvelle orientation a été définie au Conseil des Ministres du 8 mai dernier consacré notamment aux actions de renforcement industriel stratégique, qui se déroulent en application des décisions du Conseil restreint du 4 septembre 1979.

A cette occasion, le Ministre de l'Industrie a affirmé les principes qui motiveront la nouvelle politique industrielle de la France :

En premier lieu a été établi le principe de la non dispersion des aides de l'Etat, c'est-à-dire de leur concentration sur un petit nombre de thèmes, selon l'adage modifié par le Ministre « Aide-toi, le ciel t'aidera... un peu ».

Les autres principes directeurs de la politique industrielle sont ceux du non-dirigisme et de l'antibureaucratisme. La création du Comité ministériel chargé de fixer les orientations gouvernementales en faveur de certaines fabrications présentant un intérêt stratégique pour le développement industriel (CODIS) reflète cette volonté d'antibureaucratisme : en effet le Codis n'est pas une nouvelle administration et il n'est pas chargé de créer des procédures pour créer de nouvelles aides. Cette nouvelle politique a pour objectif le renforcement de l'industrie selon certaines orientations stratégiques par la méthode des contrats de développement proposés par le Codis.

Dans une première phase le Gouvernement a retenu 6 thèmes concentrés sur des fabrications dont le volume n'excède pas 2 % de la production industrielle. Au vu des projets en cours d'examen, les effectifs employés à ces fabrications d'ici 1985 devraient passer de 70 000 à 135 000 et le chiffre d'affaires correspondant devrait s'accroître de plus de 40 milliards de francs. Les six thèmes retenus sont les suivants : la bureautique, l'électronique « grand public », la robotique, la bio-industrie, les travaux sous-marins et les équipements économisant l'énergie.

D'autres thèmes sont à l'étude : ils pourront être retenus lorsque leur portée aura été définie avec précision. D'autre part, il sera mis fin à l'action entreprise sur l'un des thèmes retenus, lorsqu'auront été conclus des contrats de développement permettant d'atteindre l'objectif recherché.

Cette politique de renforcement industriel est, de par sa nature même, originale à plus d'un titre. Elle est avant tout une machine de guerre capable d'inciter les industriels à s'engager dans des voies risquées, mais vitales, ambitieuses, mais à notre portée.

2° Le bilan des concours de l'Etat à l'industrie.

Au total, les flux financiers de l'Etat vers l'industrie ont représenté environ 20 milliards de francs en 1979, soit 25 % de la production industrielle. Les structures administratives mises en place ont permis de distribuer ces aides en fonction de la spécificités des difficultés à résoudre. Aussi convient-il de retracer le bilan de l'action des différents organismes existants pour apprécier la réalité du soutien de l'Etat au redéploiement industriel.

- *Le Comité Interministériel pour l'Aménagement des structures industrielles (CIASI)* a été saisi en 1979 de 86 nouvelles affaires, ce qui porte le nombre total des dossiers qui lui ont été soumis depuis sa création en 1978, à 869. Le CIASI a pu trouver une solution pour 76 affaires en 1979, consolidant ainsi près de 40 000 emplois. Depuis sa création, il a réglé en cumul 591 affaires correspondant à 275 000 emplois. La proportion des reprises par un partenaire extérieur, qui était en moyenne de l'ordre d'un tiers des cas, s'est élevée en 1979 à près de 60 % des cas. Le CIASI a engagé 288 millions de francs de prêts du Fonds de Développement économique et social et 60 millions de francs de subventions, ce qui porte le total des prêts accordés depuis sa création à 1 372 millions de francs.

- *Le Comité Interministériel pour le Développement des Investissements et le soutien de l'emploi (CIDISE)* a été institué en juillet 1979 pour accorder des prêts participatifs du F.D.E.S. aux entreprises performantes dont la croissance peut être freinée par le manque de fonds propres. Les investissements du CIDISE ont surtout concerné les entreprises réalisant un effort de développement largement tourné vers l'exportation ou souhaitant investir à l'étranger.

Depuis sa création, le CIDISE a retenu 277 projets d'investissement (dont 174 au cours des 6 derniers mois), d'un montant total de 2891 MF. Ils ont bénéficié de 460 MF de prêts participatifs du F.D.E.S., soit 15,9 % des investissements. Les entreprises concernées ont réalisé un effort exceptionnel d'investissement représentant 7,8 % de leur chiffre d'affaire contre 3 % en moyenne nationale ; 74 % d'entre elles seront régulièrement exportatrices avec un taux moyen d'exportation de 35 % du chiffre d'affaires.

- *Le Fonds Spécial d'Adaptation industrielle (F.S.A.I.)* mis en place en 1978 est chargé de contribuer à adapter l'industrie aux conditions de la concurrence internationale en favorisant la création d'emplois nouveaux dans les régions françaises considérées comme prioritaires (zones de restructuration des industries sidérurgique et navale).

Au cours de l'année 1979, les aides du F.S.A.I. ont été attribuées à 86 projets qui seront créateurs de 16.894 emplois nouveaux sur 4 ans (1980-1983). Les interventions du Fonds se sont élevées à 1,8 milliard de francs et ont déclenché 5,8 milliards de francs d'investissements. Au cours du 1^{er} semestre 1980, les aides ont été attribuées à 33 nouveaux projets pour un montant de 235,5 millions de francs correspondant à 840,4 millions de francs d'investissements industriels. Ces projets permettront la création de 3.057 emplois dans les régions prioritaires.

Le Fonds s'est largement intéressé aux petites et moyennes industries : 58 des 86 projets présentés concernaient en effet des P.M.I.

Enfin, l'*Institut de Développement Industriel (I.D.I.)* a maintenu en 1979 le niveau élevé de ses interventions atteint en 1977 et 1978 avec un peu plus de 270 MF contre 220 MF les années précédentes.

L'I.D.I. s'est attaché à favoriser l'essor des exportations soit en apportant son appui à des sociétés de commerce international, soit en accompagnant les opérations d'implantations à l'étranger de sociétés françaises.

Conformément à sa vocation de partenaire actif des entreprises, l'I.D.I. a accordé une priorité aux interventions en capital, qui ont représenté 80 % des concours en 1979.

L'I.D.I. disposait à la fin de l'année 1979 d'environ 1 milliard de ressources externes. Une dernière augmentation de capital doit intervenir en 1980 en vue de porter des ressources propres de l'I.D.I. à 1,2 milliard de francs ; ceci devant lui permettre de poursuivre ultérieurement ses opérations, sans faire appel à ses actionnaires.

Le bilan de l'action des structures mises en place par les pouvoirs publics pour répondre à la crise, illustre bien la réorientation des aides dans ce sens de l'adaptation du tissu industriel. Il apparaît que l'aide de l'Etat est concentrée sur un petit nombre de secteurs et d'entreprises ; 5 industries captent 80 % des aides : la sidérurgie, la construction navale, l'électronique, l'informatique et l'aéronautique ; 9 groupes publics ou privés absorbent 75 % des aides sectorielles.

On peut considérer que ce bilan est favorable là où il a permis de renforcer des industries stratégiques ou exportatrices et là où il a adouci le choc des restructurations inévitables.

Mais il est permis de se demander si une meilleure cohérence du dispositif global d'aide à l'industrie ne serait pas souhaitable. La réponse du Groupe « Redéploiement industriel du VIII^e Plan » à cette question est très claire : il est inutile de placer le futur plan sous le signe de la compétitivité industrielle si l'Etat ne s'impose pas une réforme en profondeur du système des aides publiques aux entreprises.

Faisant suite au rapport Hannoun publié en 1979, ces conclusions des rapporteurs du VIII^e Plan viennent confirmer l'existence d'un grave problème de cohérence et de transparence dans le dispositif public de stimulation industrielle. La question ne cessera plus désormais d'être d'actualité.

Concours de l'Etat aux secteurs économiques en 1978

Secteur économique	En milliards de francs	En % de la valeur ajoutée	OBSERVATIONS
I. Agriculture.	41	46 % (1)	Soutien et orientation des marchés, B.A.P.S.A. bonifications et détaxe carburant agricole.
II. Industrie (dont secteur public concurrentiel).	8,5 à 12,5	2 à 3 %	Le premier chiffre adopte une définition restrictive des aides au commerce extérieur.
III. Grandes entreprises nationales (2).	30	30 % (1)	
IV. Logement (3).	17 à 29	12 à 20 %	Suivant que l'on tient compte des différentes exonérations fiscales en faveur de l'accession à la propriété.

(1) Dont respectivement 20 % et 18 % au titre des concours de l'Etat aux régimes de protection sociale de l'agriculture (BAPSA) et des grandes entreprises nationales.

(2) S.N.C.F., R.A.T., E.D.F., G.D.F., Air France, Air Inter, C.D.F., P.T.T.

(3) Pour le logement, au lieu de la valeur ajoutée, on a retenu la F.B.C.F. logement.

N.B. Ces chiffres doivent être considérés avec prudence. A défaut d'une présentation statistique homogène, ils indiquent des ordres de grandeur.

3° Le dispositif d'aide à l'investissement de la loi de finances pour 1981.

Le constat de l'insuffisance et du recul de l'investissement privé au cours des dernières années a conduit les pouvoirs publics à intégrer un dispositif d'aide fiscale à l'investissement dans la loi de finances pour 1981.

Cette aide massive à l'investissement privé – 5 milliards de francs d'allègements fiscaux par an sur cinq ans – permettra à toutes les entreprises industrielles, commerciales et artisanales imposées au régime réel, de déduire de leurs bénéfices imposables 10 % de tous leurs investissements. En effet, ouvriront droit à déduction non seulement les créations et acquisitions de biens d'équipement amortissables suivant un régime d'amortissements dégressifs, mais aussi, et c'est l'innovation, les agencements et installations de locaux commerciaux ouverts à la clientèle, ce qui permettra au secteur de la distribution qui est fortement créateur d'emplois, de bénéficier de cet avantage.

Une autre novation de ce système est que ladite déduction s'élève à 10 % des investissements réalisés au cours d'un exercice, alors que la procédure en vigueur actuellement ne s'applique qu'à l'excédent de l'investissement réalisé par rapport à celui de l'année précédente.

Ne comportant pas de plafonnement, simple dans son principe, cette mesure est le plus gros et le plus durable effort qu'un Gouvernement ait consenti en faveur de l'investissement industriel.

Cette aide qui arrive au moment où les entreprises disposent de ressources financières suffisantes pour investir, permettra aux industriels de participer pleinement aux mutations technologiques et de rattraper leur retard par rapport à leurs concurrents allemands, américains ou japonais.

C. UNE CONJONCTURE INDUSTRIELLE DEFAVORABLE

Les indications disponibles sur la rentrée confirment que la conjoncture s'est effectivement retournée, entraînant un ralentissement général de l'activité. Le recul de la demande impose en effet des réajustements en baisse de la production.

C'est dans les industries de consommation que la nécessité d'adapter la production à la demande est la plus vive. On ne saurait en effet s'attendre à une reprise rapide des achats des ménages d'ici la fin de l'année. Ainsi le volume moyen des ventes de produits industriels au cours de l'été s'est inscrit en léger retrait sur celui des trois mois précédents (- 1 %). On peut penser que la consommation devrait se stabiliser à un niveau durablement inférieur à celui de la période précédente.

Dans les industries de biens intermédiaires, la production continue, d'une façon générale, d'évoluer défavorablement notamment dans la métallurgie de base, plusieurs secteurs de la chimie et les matériaux de construction. Il s'agit là d'un rééquilibrage après la constitution des stocks de produits de base au 1^{er} semestre, que les utilisateurs tentent maintenant de résorber.

La reprise très sensible des investissements depuis un an est certainement le phénomène le plus appréciable de l'évolution récente. Toutefois, le mouvement a atteint son sommet au cours du 1^{er} semestre : d'ores et déjà, on note un tassement des commandes passées aux industries d'équipement, dont l'activité demeure bonne, mais qui tend à se stabiliser, à l'exception des matériels spécialisés utilisant de nouvelles technologies. En tout état de cause, les investissements productifs devraient rester l'élément le plus actif de la demande intérieure d'ici la fin de l'année, les carnets des fabricants étant encore garnis.

En revanche, il n'y a rien à attendre à court terme de la demande étrangère en raison de la contraction des échanges mondiaux et du retournement de la conjoncture internationale.

Au total, sans marquer une rupture brutale, la production industrielle reculera d'ici la fin de l'année pour se stabiliser au cours de l'hiver prochain.

DEUXIEME PARTIE APPROCHE SECTORIELLE DE LA REALITE INDUSTRIELLE

A. LA SIDERURGIE

L'année 1979 aura été marquée, pour la sidérurgie française, par la mise en oeuvre des mesures de restructuration financières et industrielles qu'appelaient la gravité de la crise. Celles-ci ont permis une amélioration certaine de la situation, favorisée par un raffermissement du marché de l'acier.

Toutefois, 1980 se présente sous un jour plus défavorable car le ralentissement économique qui touche l'ensemble des pays industrialisés se répercute, depuis plusieurs mois, sur le marché des produits sidérurgiques.

Une évolution préoccupante.

La forte progression enregistrée durant les premiers mois de 1980 s'explique pour partie par la faiblesse de la production enregistrée à la même époque de 1979, du fait des grèves. Mais un sensible ralentissement est attendu pour le second semestre de 1980 car la situation ne fait que s'aggraver. On peut en effet observer une forte contraction de la demande qui s'est traduite par un recul des commandes de 16 % au mois de juillet.

Les enquêtes auprès des utilisateurs d'acier sur leurs productions futures sont d'ailleurs très pessimistes.

Le taux d'utilisation des capacités encore en moyenne de 80 % jusqu'au mois d'avril, est tombé à 58 % (compte tenu du recul de la production qui alourdit la part des frais généraux incombant à chaque tonne, l'augmentation des coûts est évaluée à 5 % depuis janvier).

Ainsi, non seulement les entreprises n'amortissent plus les investissements, mais elles ne couvrent plus les frais variables. Parallèlement, le marché de l'acier évolue de façon défavorable et les prix des produits sidérurgiques vendus tant dans la C.E.E. qu'à l'extérieur sont depuis plusieurs mois orientés à la baisse.

L'évolution de nos échanges extérieurs a cependant été positive en 1979 puisque la France exportait plus de 9 millions de tonnes de produits sidérurgiques et en importait 8,3 millions. Ce solde positif de nos échanges d'acier devrait se reproduire en 1980, comme on peut le constater sur le tableau ci-après :

(1.000 t.)

	1979	7 mois 1979	7 mois 1980	$\frac{7 \text{ mois } 80}{7 \text{ mois } 79}$ (en %)
Exportations	9.113	5.106	5.890	+ 15,4 %
Importations	8.321	5.037	4.973	- 1,3 %
SOLDE	+ 792	+ 69	+ 917	...

Cette évolution positive de nos exportations s'explique par une bonne tenue sur les marchés de la C.E.E., car on enregistre cette année une baisse de nos exportations hors C.E.E., ceci en raison des difficultés rencontrées sur le marché américain. En effet, U.S. Steel, premier producteur sidérurgique américain avait déposé, le 21 mars dernier, une plainte pour dumping contre des entreprises de sept pays de la C.E.E., ce qui avait conduit l'administration américaine à suspendre le système des prix minima à l'importation instauré depuis 1978. Ce climat d'insécurité ainsi créé, joint à la récession économique survenue aux Etats-Unis, a eu pour conséquence une diminution de 30 % des exportations françaises d'acier vers les Etats-Unis et un recul de 42 % pour les commandes.

A la suite des vives réactions manifestées par les Parlements européen et nationaux, une solution négociée a été recherchée qui vient d'aboutir au rétablissement des mécanismes antérieurs. Il n'est toutefois pas certain que les exportations européennes retrouvent leur niveau de 1979, car les prix ont été rétablis à un niveau supérieur de 12 % à ceux en vigueur l'an passé.

Le déroulement du plan sidérurgique

Au plan financier, les mesures prises à l'automne 1978, notamment en application de la loi du 23 octobre 1978 sur la Caisse d'Amortissement pour l'acier, ont permis aux groupes concernés de retrouver un niveau de frais financiers plus normal. Mais ce redressement reste fragile en raison des risques conjoncturels.

Au plan industriel, l'exécution du programme de rationalisation s'est traduite par des arrêts d'installations et des investissements ayant pour objectif la concentration de la production sur les usines les plus performantes. D'autre part, la France a décidé de se doter d'une sidérurgie fine compétitive. Des négociations ont été engagées en 1979, qui devraient aboutir au rapprochement entre, d'une part, les deux principaux groupes producteurs d'aciers spéciaux et, d'autre part, les deux grands groupes de la sidérurgie lourde. Cette restructuration est indispensable pour prévenir des difficultés industrielles et financières du même type, sinon de même ampleur, que celles auxquelles il a fallu faire face pour la sidérurgie lourde. En effet, après un redressement relatif constaté en 1979, les prévisions pour 1980 sont de nouveau défavorables et les grandes sociétés productrices d'aciers spéciaux, Creusot Loire, Ugine Acier, Acieries de Pompey et Chiers subissent encore de lourdes pertes.

Enfin au plan social, la réduction d'effectifs intervenue au cours de l'année 1979 s'est élevée à 11 000 personnes, en application de la convention sociale signée le 24 juillet 1979. A ce titre, on a enregistré 1 830 départs en préretraite à 55 ans, 2 860 départs en dispense d'activité à 50 ans et 150 mutations extérieures aux sociétés sidérurgiques. En outre, 5 000 personnes ont quitté volontairement le secteur en bénéficiant d'une prime de 50 000 F. financée par l'Etat. Le premier volet de suppressions d'emplois est à peine achevé qu'une nouvelle vague se prépare. Pour la France, on envisage une suppression de 5 000 à 7 000 emplois d'ici 1983. Et déjà on peut constater une augmentation sensible du chômage partiel dans les régions où des restructurations sont en cours : certaines entreprises ont dû licencier plus tôt que ne le prévoyaient leurs plans à long terme.

Aussi la Commission de la C.E.E. vient-elle de proposer au Conseil de débloquer des crédits permettant de réduire le coût social des réformes structurelles au niveau européen.

Les perspectives

Le caractère international de la crise exigeant néanmoins des mesures au niveau européen, la Commission européenne avait reconduit à la fin de 1979 le dispositif anticrise mis en place en 1978 et connu sous le nom de Plan Davignon. Mais, devant l'ampleur et la gravité de la situation actuelle, elle a décidé de déclencher l'état de crise manifeste, conformément à l'article 58 de la C.E.C.A., qui permet de fixer des quotas impératifs à la production des entreprises. La production d'acier de la C.E.E. diminuera de 14,2 % au cours du dernier trimestre 1980 par rapport à la période correspondante de 1979 et les fabrications européennes seront contingentées jusqu'au 30 juin 1980.

B. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

La création récente d'un Groupe d'Etudes sur l'avenir de l'industrie automobile a fourni à notre Commission l'occasion d'étudier largement la situation de ce secteur qui fait l'objet d'un rapport d'information qui vient d'être publié (Sénat n° 93).

Aussi nous bornerons nous à donner quelques indications concernant cette industrie.

Les résultats du premier semestre 1980

L'année 1979 a été une année record pour l'industrie automobile française, 4^e constructeur mondial. La production a atteint 3,67 millions de véhicules toutes catégories. Sur ce total les voitures particulières représentaient 3,2 millions d'unités, soit une progression de 3,5 % par rapport à 1978. Ces résultats se sont inscrits dans un contexte mondial très favorable, la demande d'automobiles ayant été soutenue tant en France que chez les principaux clients de la France.

L'excédent commercial a atteint un niveau record de 28,3 milliards de francs, soit 18 % de plus qu'en 1978.

Le premier semestre 1980 a été marqué par un arrêt de la croissance à partir du mois de mai et les chiffres sur les six premiers mois s'inscrivent en recul par rapport à la même période de 1979. Comme le montre le tableau ci-dessous, la baisse a touché la France après les autres pays industrialisés et avec une amplitude moindre.

	Marché 1^{er} semestre 1980 1^{er} semestre 1979	Production 1^{er} semestre 1980 1^{er} semestre 1979
FRANCE	- 6 ‰	- 3,3 ‰
R.F.A.	- 13 ‰	- 9 ‰
ETATS-UNIS	- 17,6 ‰	- 30 ‰

Cette baisse conjoncturelle pourrait se poursuivre tout au long de l'année 1980. Elle se traduit notamment pour le Groupe P.S.A., par des pertes financières importantes et des mesures de chômage technique : le groupe vient d'annoncer une perte prévisionnelle de 1,5 milliard pour 1980.

Mais cette légère régression a été compensée par un fort développement des véhicules utilitaires (+ 13 ‰).

Les perspectives

Le marché de l'automobile est très sensible à la conjoncture économique générale, ce qu'illustre très bien la diminution récente des immatriculations. Mais l'avenir à long terme de l'industrie automobile n'est pas menacé et les experts s'accordent à dire que la croissance moyenne du marché sur la période 1980-1985 se situera autour de 2% par an.

La France semble bien armée pour relever les défis lancés par ses grands concurrents mondiaux, américains et japonais notamment. Elle dispose de deux grands groupes automobiles de taille internationale, Renault et P.S.A. qui ont tissé un réseau dense de liens avec des firmes et groupes de diverses nationalités, ce qui améliore leurs capacités d'ajustement aux fluctuations du marché et de la concurrence.

Grâce à l'effort d'investissement assuré depuis 10 ans, l'outil de production a pu être rénové et se situe à un haut niveau de productivité. En outre, notre industrie produira des voitures peu consommatrices de carburant bénéficiant des derniers atouts technologiques qui lui donneront un avantage commercial certain.

L'industrie automobile française peut donc être confiante dans son avenir, mais doit rester vigilante. Elle a vocation à relever le défi et à confirmer sa position européenne et mondiale dominante, à condition qu'elle sache internationaliser sa stratégie et innover au cours de la prochaine décennie.

Il conviendra donc que les Pouvoirs publics s'associent pleinement à cet effort pour que ce secteur demeure une réussite majeure de notre économie.

C. L'INDUSTRIE DE LA MACHINE OUTIL

Après avoir subi depuis 1974 les conséquences de la crise de l'investissement, particulièrement sévère en France, l'industrie de la machine outil a enregistré au cours de ces derniers mois une certaine reprise. Mais on peut s'interroger sur le caractère durable de cette tendance car, si la machine outil française remporte de beaux succès à l'étranger, elle voit son marché intérieur lui échapper au profit de constructeurs japonais dont les arguments financiers et technologiques paraissent imparables.

La reprise de l'investissement productif

En 1979, la production française de machines outils à métaux s'est élevée à 3 732 millions de francs en progression de 14,4 % par rapport à l'année précédente. En tonnage toutefois, l'accroissement n'a été que de 2,8 %. Les premiers résultats de 1980 confirment cette tendance puisqu'au cours du premier trimestre, les commandes nationales ont progressé de 59 % en francs courants pour s'élever à 838 millions de francs.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE MACHINES-OUTILS A METAUX						
ANNEES	VALEUR (en millions de francs courants H.T.)			POIDS (en tonnes)		
	Enlèvement	Formage	Total	Enlèvement	Formage	Total
1971	1.491,4	556,9	2.048,3	53.695	46.350	100.045
1975	2.138,9	770,7	2.909,7	47.789	41.675	89.442
1978	2.417,7	845,9	3.263,6	41.374	31.025	72.399
1979	2.698,2	1.033,8	3.732,0	41.930	32.504	74.434

Des échanges extérieurs satisfaisants

Après avoir progressé de 30 % en 1978 et 1979, les exportations françaises de machines outils pour le travail des métaux se sont de nouveau accrues de 13 % l'an dernier pour s'élever à 1 950,4 millions de francs. En volume, les exportations sont demeurées pratiquement stables en 1979, mais cela s'explique par le fait que l'on exporte de plus en plus de machines « évoluées » incorporant une proportion croissante de valeur ajoutée.

S'agissant de la balance extérieure, la France, traditionnellement déficitaire, a réussi à renverser la situation depuis 1978 : la balance est désormais excédentaire et, en 1979, le solde bénéficiaire s'est élevé à 370 millions de francs.

La part des pays industrialisés dans le total des exportations françaises atteint 77 %, dont 27,5 % à destination de la C.E.E. et 32,5 % vers les pays de l'Est. Parmi les pays pour lesquels les augmentations ont été les plus notables figurent l'U.R.S.S. (+ 28,7 %), l'Allemagne fédérale (+ 32,4 %), la Grande-Bretagne (+ 66,5 %) et les Etats-Unis (+ 36,5 %). La progression de la vente vers les pays industrialisés a été de 15,6 % en 1978 et 1979 alors qu'elle n'a été que de 4 % vers les pays en voie de développement.

Ainsi que le montre clairement le tableau ci-dessous, les résultats de notre balance commerciale se sont améliorés tout au long de l'application du plan sectoriel décidé en 1977, attestant ainsi des efforts des Pouvoirs publics.

Commerce extérieur	1976	1977	1978	1979
Exportation	1 300	1 323	1 726	1 950
Importation	1 659	1 406	1 306	1 580
Solde commercial	- 359	- 83	420	370
Taux de pénétration du marché intérieur (en %)	52,5	52,3	50	51

(en millions de francs courants)

Dans ce secteur où la concurrence mondiale est acharnée (40 % de la production mondiale sont exportés) ces succès traduisent également l'effort d'innovation et de la valeur des techniques des constructeurs français dont l'objectif essentiel est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité. L'évolution des effectifs en témoigne puisqu'ils sont passés en cinq ans, de 27 000 à 20 000.

Les perspectives

Cette amélioration demeure cependant fragile. En effet, quand le marché intérieur s'améliore, les importations s'accroissent : elles ont augmenté de 34 % pendant le premier trimestre 1980 pour se situer à 507 millions de francs alors que, dans le même temps, les exportations n'ont gagné que 15 % pour s'établir à 545 millions. Certes, la balance commerciale reste pour le moment positive, mais l'évolution défavorable et persistante des commandes étrangères se traduira au cours des prochains mois sur le niveau des livraisons hors frontières. En outre, cette stagnation de nos exportations coïncide avec une intensification de la concurrence japonaise. Les Japonais atteignent en effet les marchés européens sans apporter de technologie nouvelle, mais en se battant sur les prix. Les ventes japonaises représenteront environ 7 % de nos importations en 1980, contre 3,3 % en 1979, année au cours de laquelle elles avaient déjà augmenté de 75 %. Cette concurrence pourrait priver les industriels français de précieuses commandes sur un marché intérieur qui redémarre puisque les commandes se sont accrues de 60 % au cours du premier trimestre 1980.

C'est pourquoi, pour l'avenir, les constructeurs français devront mobiliser leur énergie pour tenir trois objectifs stratégiques : la consolidation de leurs structures industrielles, la mutation technologique qu'implique le passage à la commande numérique et le redéploiement à l'étranger.

D. L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Evolution de la production

1° Résultats d'ensemble pour 1979

Succédant à quatre années difficiles, 1979 a été marquée par un net redressement pour l'industrie chimique qui a connu une activité soutenue. La production s'est accrue de 8,3 % en volume par rapport à 1978, ce qui peut être considéré comme très satisfaisant au regard de la progression de 4,1 % de l'ensemble du secteur industriel (bâtiment exclu). Le chiffre d'affaires de la profession atteint 140 milliards de francs.

La progression réalisée est essentiellement due à la chimie organique du fait principalement des matières plastiques et à la parachimie ; la chimie minérale traditionnellement plus stable n'a enregistré qu'une hausse de 3,5 % et l'avance de la pharmacie a été limitée à 4 % après une année 1978 en fort progrès.

2° Premiers résultats de 1980

Le niveau de la production encore élevé au début du premier semestre 1980 a marqué un retournement de tendance à partir des mois de mars-avril, du moins pour la chimie de base ; la régression s'est accélérée en juin. Par contre, la parachimie et la pharmacie (soutenues par les exportations) ont connu une conjoncture plus favorable sur l'ensemble du semestre.

C'est surtout la chimie organique qui, contrairement à la période précédente, a marqué un net fléchissement et les matières plastiques, les oléfines et les hydrocarbures benzéniques ont connu une régression ; ceci a été très accentué en juin, puis confirmé en juillet et août.

Echanges extérieurs

Les échanges de produits chimiques de la France ont dégagé, en 1979, un solde positif de 11 165 millions de francs contre 6 996 millions en 1978. Le taux de couverture a nettement progressé puisqu'il est passé de 1,23 en 1978 à 1,29 en 1979, la progression des exportations ayant été beaucoup plus forte que celle des importations. C'est notamment sur la C.E.E. que le taux de couverture s'est amélioré : il est passé de 0,85 % en 1978 à 0,98 en 1979. Le seul point défavorable dans ce tableau est la détérioration de notre balance avec les Etats-Unis due à la baisse du dollar et, surtout, aux conditions anormales d'approvisionnement en matières premières et en énergie de nos concurrents américains.

Au cours du premier semestre 1980, le taux de couverture - qui s'était fortement accru en 1979 pour atteindre le niveau de 132,2 au deuxième semestre - est retombé à 121,8. Contrairement à 1979, le commerce extérieur n'a pas été un élément moteur pour l'activité de la chimie. Le taux de couverture avec la C.E.E. a évolué à nouveau défavorablement puisqu'il est descendu à 92,9 alors que l'an dernier on pouvait espérer atteindre l'équilibre des échanges avec la C.E.E.

Les effectifs

La situation de l'emploi n'a pas évolué aussi favorablement et les effectifs ont décliné, prolongeant le phénomène amorcé durant le deuxième semestre 1978. Mais en 1979, ce phénomène a été plus sensible et la réduction des effectifs a atteint 1,5 %. On doit cependant noter que cette réduction est largement due à des opérations de mise en retraite anticipée dans des conditions financières non pénalisantes et que les licenciements ont été peu nombreux.

Cependant, pour le premier semestre 1980, on constate une interruption de la tendance à la baisse puisque les effectifs ont augmenté de + 0,7 %. Il n'est toutefois pas possible de considérer cette orientation comme durable.

Parallèlement, l'évolution constante du personnel vers une qualification croissante s'est poursuivie et on peut ainsi constater qu'en 1979, les rémunérations de la chimie ont été parmi les plus élevées de l'industrie puisque leur croissance a dépassé 15 %.

Les prévisions relatives à l'ensemble de l'année indiquant une diminution régulière de l'activité jusqu'au début 1981, la demande de produits chimiques devrait rester stagnante à un niveau qui pourrait être un peu supérieur au creux constaté pendant les mois d'été. Mais il est évident qu'une aggravation des déséquilibres de l'économie mondiale remettrait en cause ces perspectives.

E. L'INDUSTRIE TEXTILE

L'industrie textile française est caractérisée par la permanence d'une crise sévère. La situation des entreprises du textile et, notamment, de l'habillement, se dégrade sous les effets de la stagnation du pouvoir d'achat et d'une concurrence étrangère de plus en plus vive. Mais la crise s'explique aussi par le manque de compétitivité qui rend nécessaire la modernisation de cette industrie.

La baisse de la consommation intérieure

Après l'amélioration relative constatée en 1979 - l'activité industrielle avait progressé de 1 % en volume et les effectifs n'avaient baissé que de 2 % - l'industrie textile française vient de vivre un printemps et un été noirs. La précarité de la situation économique et la stagnation du pouvoir d'achat se sont traduits par une réduction de 2 % en volume des ventes dans le secteur de l'habillement pour le premier semestre de 1980 ; pour l'ensemble du secteur textile, la consommation a baissé de 1 % et l'indice moyen de production s'est maintenu à 104 (base 100 en 1970) avec un creux de 102 au mois de juin.

Pour le second semestre 1980, on prévoit une baisse de 4 % de la production par rapport au second semestre 1979, du fait de la faiblesse des prises d'ordres pour l'automne hiver dans l'habillement et du gonflement des stocks à tous les niveaux de la filière.

La pénétration des importations

Parallèlement, la pénétration des importations continue à s'accroître. L'année 1979 a été marquée, dans le domaine des échanges extérieurs, par le déficit commercial le plus élevé enregistré par l'industrie textile française qui a atteint 3,1 milliards de francs, bien que l'exportation ait représenté 37 % de la production.

1980 semble devoir être marquée par une aggravation de ce déficit qui pourrait s'élever à 4 milliards de francs. Au cours du premier semestre en effet, le taux de pénétration a, pour la première fois, dépassé 50 % du marché.

Dans l'habillement, pour l'ensemble des articles confectionnés, on peut établir à plus de 10 points l'augmentation de la part de marché des importations entre le premier trimestre 1980 et le premier trimestre 1979.

Cette dégradation s'explique essentiellement par la nouvelle offensive américaine sur le secteur des fibres chimiques. En effet, la reconduction de l'accord multifibres en 1977 et la signature d'accords bilatéraux avaient constitué un réel progrès et permis une normalisation des relations entre la C.E.E. et les pays tiers, fondée sur le principe d'un certain plafonnement des importations originaires de certains pays à bas salaires. Mais la concurrence est désormais le fait des Américains ; les producteurs d'Outre-Atlantique bénéficient en effet d'un avantage de prix pour leurs matières premières et, grâce à la sous-évaluation du dollar, d'un coût de main d'oeuvre moins élevé qu'en Europe. En moins de six mois, ils ont réussi à enlever 30 % du marché britannique des fils polyester et la menace s'étend maintenant au reste de l'Europe et à la France en particulier. Cette concurrence est d'autant plus regrettable que le programme de réduction des capacités établi en 1978 par les producteurs européens se déroule comme prévu et que le marché s'assainit progressivement, l'offre rejoignant peu à peu le niveau de la demande.

La recherche de la compétitivité

Elle est essentielle pour que l'industrie textile française soit concurrentielle à tous les niveaux de la filière. En 1979, les Pouvoirs publics ont manifesté leur volonté d'apporter un soutien à cette amélioration de la compétitivité du secteur. Plusieurs actions ont été engagées à cet effet.

- Le développement de la recherche et de l'innovation technologique a bénéficié de l'appui de l'Institut textile de France, dont le budget s'est élevé à 53 millions de francs en 1979.

- La modernisation des entreprises fait l'objet à la fois d'un soutien d'origine professionnelle et d'une aide directe de l'Etat. Le premier est essentiellement le fait du Comité interprofessionnel de Rénovation de l'Industrie textile (C.I.R.I.T.) sur la base de ressources provenant de la taxe parafiscale textile. La seconde a porté, en complément de l'action du C.I.R.I.T., sur trois secteurs qui justifient un effort exceptionnel, dont l'industrie cotonnière.

- Des programmes spécifiques destinés à favoriser le développement des exportations, vont bénéficier d'un programme de 18 millions de francs en 1980.

- Enfin, l'amélioration des conditions dans lesquelles sont distribués les produits textiles est appuyée de deux façons : par les encouragements au développement de la concertation entre producteurs et distributeurs ; et par des travaux menés conjointement par les professions, l'Association française de normalisation et le ministère de l'industrie sur la qualification des produits.

La multiplicité des actions engagées confirme la volonté de conforter les entreprises les plus performantes. Mais cet effort de restructuration se traduit par de nombreuses suppressions d'emplois - 7 500 pour les premiers mois de 1980 - qui touchent particulièrement les régions du Nord-Pas-de-Calais et des Vosges. La situation de la Société Boussac Saint Frères est, à cet égard, révélatrice. Aussi la mise en oeuvre d'un plan social apparaît-elle comme le corollaire indispensable de la modernisation de l'industrie textile. Les élus du Nord ont d'ailleurs demandé la mise en place d'un plan de sauvetage de l'industrie textile, et le groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale souhaite la constitution d'une commission d'enquête chargée notamment de dégager les grandes lignes d'une convention sociale applicable aux 600 000 salariés de cette activité. Une série de mesures en faveur du textile ont été annoncées lors du Conseil des Ministres du 5 novembre 1980. Ce secteur va être reconnu comme l'un des sept secteurs clefs de l'économie. Les conditions d'accès aux prêts participatifs vont être assouplies et un fonds de garantie va être créé. D'autre part, une meilleure surveillance des importations et de l'application des accords internationaux sera assurée.

Ces inquiétudes semblent justifiées ; aussi votre rapporteur, tout en s'associant à l'effort de soutien engagé par les Pouvoirs publics pour améliorer la compétitivité de notre industrie textile, souhaiterait que l'aspect social de cette restructuration ne soit pas négligé.

F. L'INDUSTRIE DE L'INFORMATIQUE

L'industrie de l'informatique recouvre plusieurs réalités : la grande informatique, la mini et la péri informatique, et les circuits intégrés. Mais la présentation de cette industrie serait incomplète sans l'examen des secteurs de la bureautique et de la télématique qui figurent parmi les thèmes retenus par le Gouvernement dans le cadre du plan informatisation de la société adopté en décembre 1978.

La grande informatique

En 1980, la C.I.I. Honeywell Bull est devenue l'un des deux premiers groupes informatiques de souche européenne. On estime que C.I.I.-H.B. détient environ 27 % du marché français, 12 % du marché européen et 9 % du marché mondial.

Cette amélioration résulte des accords conclus en 1975 dans le cadre des opérations de restructuration de l'informatique, et qui prévoyaient au profit de cette compagnie trois mesures essentielles :

- le versement d'une subvention dégressive de 1.200 MF (HT) en 4 ans,
- un engagement de commandes publiques de 4.050 MF en équivalent vente, sur la même période,
- la mise en place pour le financement des matériels loués au secteur public d'un système de crédit-bail s'appuyant sur la Caisse nationale des marchés de l'Etat.

Les objectifs des quatre exercices ont donc été réalisés et globalement le total des livraisons nettes au secteur public s'est établi à 4.026 MF.

Les objectifs pour les prochaines années concernent d'abord le maintien et l'extension de la compétence de C.I.I. Honeywell Bull dans les principaux domaines informatiques. Le Groupe continuera à développer son activité et sa part de marché en France, et hors de France pour que sa base de clientèle reste équilibrée entre le marché français et les marchés internationaux. Il continuera, tout en développant sa clientèle publique, à servir des utilisateurs privés français et étrangers pour la majorité de son chiffre d'affaires (les 3/4 actuellement). Son objectif à long terme est de devenir le plus important fournisseur du marché français et de doubler son chiffre d'affaires consolidé mondial entre 1980 et 1985.

Cette évolution exigera des investissements importants de l'ordre de 7 à 8 milliards de francs sur 5 ans. En raison de ces objectifs de croissance, l'entreprise créera de nouveaux emplois comme elle l'a fait en 1979, où elle a embauché 1.100 personnes, portant l'effectif employé à 19 000. La réalisation de ces objectifs ambitieux devrait être facilitée par la prise de participation de Saint-Gobain Pont-à-Mousson dans C.I.I.-H.B.

La mini et péri-informatique

Le plan péri-informatique a été poursuivi en 1979 et l'activité des industriels titulaires de contrats de croissance s'est accrue globalement de 29,6 % par rapport à 1978.

Les aides financières accordées dans ce cadre ont été en décroissance sensible en conformité avec les prévisions budgétaires de ce plan (265 MF TTC).

1979 a vu le démarrage de contrats de produits dans le secteur des périphériques - 43,7 MF ont été consacrés à cette action - et d'actions de soutien au secteur par le biais de conventions d'études pour un montant de 4,3 MF. Les constructeurs et distributeurs de matériels ont employé 12 000 personnes.

Au total, pour l'ensemble de l'informatique, le commerce extérieur a été équilibré et même légèrement excédentaire en 1979, avec un volume d'exportations et d'importations de l'ordre de 6 milliards de francs. Cet excédent global est dû aux entreprises françaises et aussi à I.B.M. France qui a une balance commerciale excédentaire.

Les circuits intégrés

Pour aider à développer un des secteurs de pointe les plus prometteurs, les pouvoirs publics ont lancé en 1977 un plan composant quinquennal, doté d'une enveloppe annuelle de 120 MF (valeur 1977).

L'exécution du plan au niveau industriel est conforme au plan élaboré il y a deux ans. L'aide des pouvoirs publics est allée à la constitution de 3 pôles de circuits MOS en France, avec à chaque fois l'appui technologique de sociétés américaines associées.

En 1979, la production des trois pôles industriels en activité (Thomson-CSF, EFCIS, RTC) a dépassé 250 MF, respectant ainsi les objectifs fixés. Ce résultat représente un accroissement moyen du chiffre d'affaires de ces trois pôles de plus de 60 %.

Ensemble, les effectifs de ces trois pôles en circuits intégrés ont dépassé 2.500 personnes en 1979 et 800 emplois seront créés en 1981.

Enfin, en ce qui concerne les deux entreprises en création, (Eurotechnique et Matra-Harris), l'avancement des installations ainsi que le recrutement et la formation du personnel se déroulent conformément aux prévisions.

Au plan commercial, les ventes françaises se sont accrues, la couverture du marché français par la production nationale augmente, et les exportations représentent plus de 50 % de la production.

A mi-parcours de ce plan, les résultats apparaissent relativement satisfaisants. Mais toutes ces actions risqueraient d'être insuffisantes si elles ne s'accompagnaient pas, à l'avenir, d'une politique cohérente d'achat et de participation aux recherches fondamentales des grands utilisateurs de circuits, notamment C.I.I.-H.B. De même, il conviendrait d'augmenter l'effort d'investissement pour se situer au niveau américain : la société Intal, numéro 3 mondial dans les circuits intégrés, investira en 1980 300 millions de dollars dont 90 millions pour la recherche, soit autant que EFCIS, Eurotechnique et Matra-Harris réunis.

La question se pose désormais de savoir si les pouvoirs publics et les industriels concernés veulent se donner les moyens de leurs ambitions.

La bureautique et la télématique

L'action engagée par les pouvoirs publics en 1981 se développe simultanément sous deux aspects différents : celui de la politique industrielle mise en oeuvre sous la responsabilité du Comité d'Orientation des Industries Stratégiques (C.O.D.I.S.) et celui de l'utilisation qui est du ressort de l'Agence de l'Informatique. LE CODIS a lancé au début de l'année 1980 une large consultation pour sélectionner les industriels français susceptibles de commercialiser et de produire des matériels compétitifs au niveau international. Douze dossiers sont parvenus à la Direction des Industries Electroniques et de l'Informatique et l'on devrait bientôt connaître les deux firmes retenues pour bénéficier d'une aide du CODIS. Ces aides pourront revêtir diverses formes - prêts du Crédit National, du FSAI, contrats de développement - et l'enveloppe globale accordée à l'industrie de la bureautique atteindra environ 7 milliards en deux ans.

L'objectif serait d'atteindre l'équilibre commercial en 1984 et de créer 55.000 emplois d'ici à 5 ans chez les constructeurs de matériel, et environ 18.000 postes de travail dans les sociétés de service et de conseil en informatique.

Un effort analogue a été entrepris pour le secteur de la télématique qui doit également réagir à la concurrence internationale. Le développement de ces nouveaux marchés étant considéré comme un des facteurs prépondérants du maintien d'un taux de croissance élevé (20 % par an) pour les prochaines années.

G. L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT

L'industrie de l'ameublement a réalisé un chiffre d'affaires de 13 milliards de francs en 1979, ce qui la situe au 3^e rang des pays européens producteurs de meubles après l'Allemagne et l'Italie. Mais elle se situe au premier rang des importateurs et au dernier rang des exportateurs.

Même si les professionnels de l'ameublement ont augmenté leurs ventes à l'étranger depuis 1970, le déficit des échanges commerciaux du meuble a atteint 2,3 milliards de francs en 1979.

Les pouvoirs publics et la profession, conscients de cette faiblesse, ont tenté d'y remédier, mais toutes les actions entreprises, que ce soit la création du CODIFA - Comité de développement des industries françaises de l'ameublement -, l'encouragement à la création ou à la restructuration d'entreprises, ou la réorganisation de la filière bois..., n'ont pas permis d'éviter la dégradation des carnets de commandes et la multiplication des dépôts de bilans.

Aussi un plan de développement des exportations de meubles a-t-il fait l'objet d'une convention signée le 4 juin 1980.

Il couvre la période 1980-1983 et a pour objectif d'atteindre un taux de couverture des importations par les exportations de 80 %.

Les pays retenus sont :

- la C.E.E. et en particulier la Belgique et la R.F.A.,
- les autres pays d'Europe dont la Suisse et l'Autriche,
- les pays du Golfe Persique dont l'Arabie Séoudite et les émirats,
- l'Amérique du nord.

Cet effort ne pourra toutefois être réalisé sans une reconquête du marché intérieur : une concertation plus étroite doit avoir lieu entre fabricants et distributeurs, et une meilleure connaissance des canaux et des conditions d'importations de meubles en France doit être entreprise.

Le plan institue des aides pour les industriels. Il comprend en effet des actions d'information, de prospection et de promotion. Pour réaliser leurs programmes de développement des exportations, les entreprises sont incitées à faire appel aux procédures de financement et d'assurances proposées par les pouvoirs publics.

Enfin, une des conditions fondamentales de bonne réalisation de ce plan tient également dans les efforts des entreprises (environ 1 200 sont concernées) à acquérir une meilleure image de marque, à échapper davantage à l'emprise de la distribution et à mieux connaître leurs débouchés sur le marché intérieur.

CONCLUSION

La France s'est donc engagée dans un vaste effort de redéploiement dont le bilan est certes satisfaisant mais qui n'est pas suffisant : on en veut pour preuve, par exemple, que la part sur le marché français des biens de consommation courante importés des pays en voie de développement est assez faible par rapport à ce qui peut être constaté chez nos voisins allemands notamment.

Aussi, cette phase de restructuration doit-elle être poursuivie afin de constituer le socle industriel puissant, cohérent et compétitif sans lequel il n'est pas de grands groupes performants ni d'industries de haute technologie.

L'Etat devra aider à la constitution de pôles industriels stratégiques dans les secteurs d'avenir. Une croissance significative des investissements industriels est nécessaire tout au long du VIII^e Plan pour assurer la compétitivité de notre industrie, pour satisfaire les besoins du marché intérieur, pour créer de nouveaux produits et pour prendre position sur les marchés extérieurs.

Cela impose l'accroissement de la rentabilité des entreprises pour permettre à la fois l'autofinancement nécessaire et la rémunération des capitaux investis. C'est la condition pour qu'une partie notable de l'épargne des Français s'investisse dans l'industrie.

Il faut également poursuivre et amplifier une politique visant à créer un environnement favorable à l'émergence et au développement des petites et moyennes industries concurrentielles.

Enfin, il conviendra de clarifier le système d'aides de l'Etat à l'industrie, d'en mesurer très précisément l'efficacité et de les orienter en priorité vers la recherche, l'innovation et l'implantation des entreprises françaises à l'étranger.

Face au double défi de la hausse des coûts du pétrole et des matières premières et de la concurrence des pays à main d'oeuvre bon marché, les entreprises françaises devront donc modifier leur stratégie et poursuivre leur effort d'innovation ; car, comme l'on souligné les experts du VIII^e Plan, « il faudra désormais être gestionnaire et créateur, car seuls ceux qui seront capables de proposer avant les autres des produits nouveaux adaptés à la demande pourront conquérir les marchés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des frontières ».

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de l'échange de vues qui s'est instauré à la suite de l'exposé du rapporteur pour avis, M. Jacques Moutet a déploré l'existence de la taxe professionnelle, qu'il juge nocive en matière d'investissement, d'embauche et d'exportation, et il a proposé sa suppression.

M. Jacques Braconnier a insisté sur la nécessité de reconquérir le marché intérieur si l'on veut éviter que la France ne devienne un pays de commerçants et non de producteurs.

Répondant aux intervenants, M. Francisque Collomb a indiqué qu'il partageait leurs préoccupations, étant lui-même industriel.

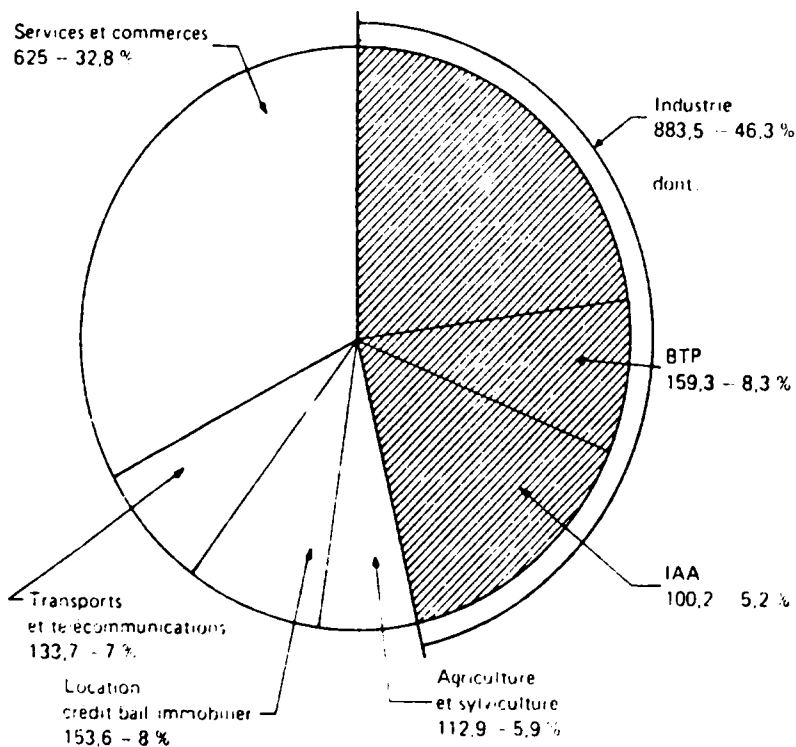
La Commission a ensuite approuvé les conclusions favorables du rapporteur pour avis tendant à l'adoption des crédits relatifs à l'industrie.

Annexe I

Au sein de l'économie française, l'industrie représente aujourd'hui un poids important.

La valeur ajoutée industrielle totale représentait en 1979, 46,3 % du Produit Intérieur Brut.

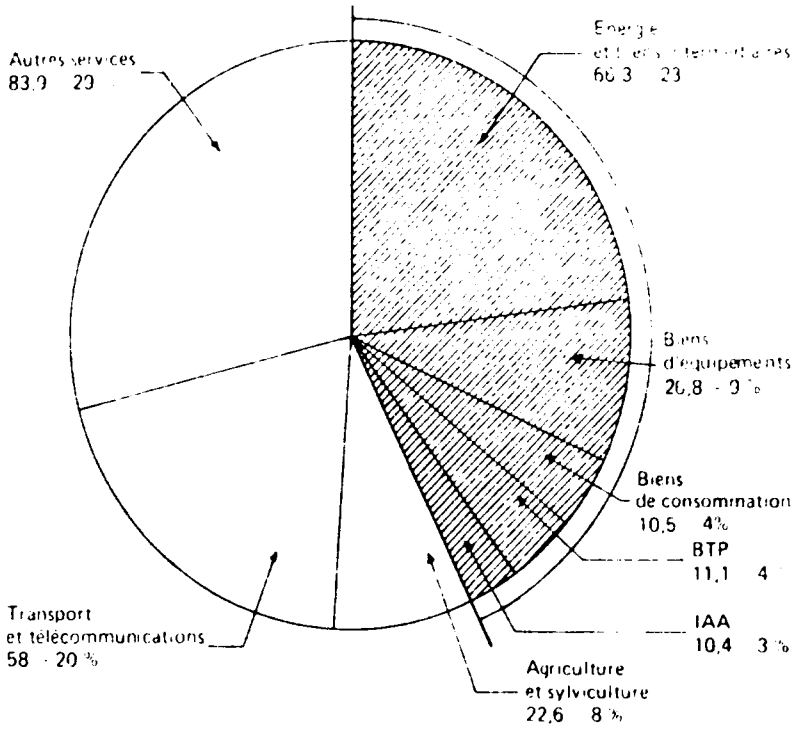
PART DE L'INDUSTRIE DANS LE PRODUIT INTERIEUR BRUT EN 1979
(en milliards de francs et pourcentage).



Annexe II

L'investissement industriel en 1979 représentait 43 % de l'ensemble des investissements productifs.

PART DE L'INDUSTRIE DANS LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS EN 1979
(en milliards de francs et en pourcentage)



Annexe III

L'industrie occupe enfin plus d'un Français actif sur 3.

PART DE L'INDUSTRIE DANS L'EMPLOI EN 1979
(en milliers de personnes et en pourcentage)

